

N° 165

Site officiel : www.bully.fr

Janvier 2012

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - mairie@bully.fr

Heures ouverture : Lundi de 14h à 17h - Mardi mercredi jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 11h (sauf Juillet/Aout)

Police municipale : 06.84.19.68.86 - Courriel : policemunicipale@bully.fr

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins

INFORMATIONS MUNICIPALES

Recensement de la population : Recensement 2012 :

Le recensement dans la commune de Bully a commencé le 19 Janvier et se terminera le 18 février 2012. Mais avant cette date limite, tous les habitants devront avoir reçu la visite de l'agent recenseur.



Si, début Février, vous n'avez eu aucune visite, contact téléphonique ou avis de passage dans votre boîte aux lettres, vous êtes priés de vous faire connaître d'urgence en mairie au 04 74 01 00 67.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire.

Piétons la nuit: Durant l'hiver, des piétons (notamment des enfants), souvent habillés de sombre, sont appelés à circuler au bord des routes dans l'obscurité. Après plusieurs signalements au niveau de la commune, et pour plus de sécurité, nous vous conseillons de porter un équipement fluorescent (gilet, brassard,...) lors de ces déplacements piétonniers, afin d'être plus visible aux automobilistes et ainsi éviter tout accident.

Mise à jour du plan cadastral : Afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral de Bully (arrêté préfectoral du 02/04/1998), Mr PEYROUX, géomètre à Villefranche-sur-Saône, accompagné d'un technicien, pourra être amené à pénétrer dans des propriétés privées à partir du 02 Février 2012. N'hésitez pas à lui demander sa carte professionnelle en cas de doute.

Centre de Loisirs Bully / St Germain

Le centre de loisirs de Bully / St Germain fonctionnera pour les enfants (4 à 10 ans) et ados (11 à 16 ans) du lundi 13 au vendredi 24 Février, dans les locaux de l'école publique à Bully (entrée rue des romains).

Programme détaillé disponible en mairie ou sur le site de la MJC de l'Arbresle (www.mjc-larbresle.fr)

Permanences et inscriptions (journée complète ou demi-journée) :

à la MJC de l'Arbresle à partir du 31 janvier de 16h à 19h

Contact pour toute information : Nadia Tamri, responsable tél. : 04.74.01.15.91 ou 06.46.31.06.61

courriel : centredeloisirs.bullystgermain@mjc-larbresle.fr site : www.mjc-larbresle.fr

NOUVEAU !! Ouverture d'un SECTEUR JEUNES, le samedi de 14h à 18h à Bully, au Centre Culturel (face à mairie), en dehors des vacances scolaires.

Si tu as entre 11 et 17 ans, si tu as des envies, des idées à partager, ou bien d'autres projets, alors viens faire un tour au SECTEUR JEUNES ! C'est un lieu de rencontre, de détente et d'infos, animé et encadré par des animatrices professionnelles et responsables.

Contact pour toute information : Nadia Tél. : 04.74.01.15.91 ou 06.46.31.06.61

Courriel : centredeloisirs.bullystgermain@mjc-larbresle.fr

Site : www.mjc-larbresle.fr (secteur jeunes Bully/St Germain)

Merci aux parents concernés de passer l'info à leur(s) ado(s) !

INFOS DES ASSOCIATIONS

Bibliothèque :



La bibliothèque a tenu son Assemblée Générale le Samedi 14 Janvier, en présence des bénévoles et d'une quinzaine d'adhérents.

Le bilan financier est consultable à la bibliothèque. La cotisation reste inchangée. Pour l'horaire du mercredi, aucune décision n'est prise, nous attendons votre avis.

Rappel :



☞ Un poste internet est à votre disposition, avec un accès à la Médiathèque départementale pour consulter le fonds disponible en lecture, vidéo, audio ; ainsi vous pouvez réserver vos coups de cœur.



☞ Pour les assistantes maternelles de la commune qui seraient intéressées par des emprunts de livres ou disques, faites-vous connaître, un demi-tarif pourrait vous être proposé.

Nous restons à votre disposition aux heures d'ouverture au 04 74 01 42 07.

Comité St Polycarpe : Messes en Février à Bully

Dimanche 5 février, messe à 9h

Dimanche 5 février, messe à 9h, suivi du « partage de la brioche »

Samedi 18 février, messe à 18h.

Dimanche 4 mars, messe à 9h.



Société de chasse de Bully :



Cette année, notre repas annuel est ouvert à tous. Il se déroulera le samedi 03 Mars à partir de 12h00 à la salle d'Animation du Repiel.

Pour tout renseignement et inscription prendre contact à partir du 10 février auprès de Mr COQUARD au 04.74.26.86.20 et de Mr DE SAINT JEAN au 06.86.90.92.67

Football Club de Bully :

Le Football Club organise le Dimanche 05 Février 2012 à partir de 14h00 un concours de belote à la salle du Repiel à Bully. Renseignements auprès de Bernard EYRAUD au 06.84.46.56.17.

Le Sou des Ecoles : Petit rappel des évènements à venir :

- Février-mars : vente de bulbes, graines, fleurs et arbustes. Vous trouverez bientôt dans les cartables de vos enfants les catalogues pour vos commandes. Tout y sera expliqué. Jardiner seul ou avec vos enfants est une jolie manière de commencer le printemps !
- 27 mai : les bonnes affaires vous attendent le dimanche 27 mai lors de la Brocante de Bully. En bon chineur que vous êtes, marquez cette date d'une croix sur vos calendriers. De nombreuses animations seront au programme pour petits et grands !

N'oublions pas que les fonds récoltés lors de nos différentes manifestations sont entièrement reversés pour les activités, voyages et matériel de nos enfants scolarisés.

DATES A RETENIR

05 Février : Concours de belote du Football Club

08 Février : Réunion d'information sur le Handicap

03 Mars : Repas des Chasseurs

10 Mars : Assemblée générale du comité d'Animation

24 Mars : Soirée sosie « Florent Pagny »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE (C.C.P.A.)

Agenda 21 communautaire : (programme d'actions en faveur du développement durable, pour le XXIème siècle au niveau du Pays de l'Arbresle).

L'entreprise L.D.A. (Les Développeurs Associés) a une mission d'accompagnement à l'élaboration de l'agenda 21 du Pays de l'Arbresle

Les travaux de réflexion conduits par les différents groupes (élus, partenaires, citoyens) conduisent à des propositions classées en 6 axes, chacun de ces axes ouvrant sur des orientations ; nous vous les présentons ci-dessous :

AXE A – Un cadre de vie dont chacun est acteur responsable

1. Promouvoir toutes les formes de solidarités, pour toutes les catégories sociales
2. Proposer un territoire d'accueil et de proximités

AXE B – Un développement économique diversifié et en lien avec la dynamique métropolitaine

3. Soutenir et développer les marchés à l'échelle du territoire
4. Positionner l'économie du Pays de l'Arbresle dans le développement métropolitain

AXE C – Une mobilité et des déplacements facilités au regard du développement durable

5. Assurer la promotion des modes de déplacements alternatifs
6. Anticiper sur les évolutions en matière de mobilité

AXE D – Une gestion précautionneuse des espaces et des ressources

7. Développer des pratiques respectueuses de l'environnement
8. Renforcer la préservation et la connaissance des ressources naturelles et de la biodiversité
9. Agir sur la gestion de l'eau, les pollutions et les risques majeurs

AXE E – Une dynamique intercommunale et communautaire confortée par la participation citoyenne

10. Permettre la concertation et la réflexion partagée dans toutes les phases des projets du territoire
11. Développer la responsabilité et l'engagement des habitants
12. Favoriser l'innovation et la créativité

Ces propositions qui pourront être encore amendées lors des réunions prévues seront soumises au vote du Conseil Communautaire de Février 2012.

Relais Trottinette - R.A.M.I. (Relais d'Assistants Maternels Itinérant)

Prochaines permanences à Bully : les jeudis 2 Février, 1^{er} Mars et 22 Mars, de 9h à 11h, salle d'évolution, rue des romains (à côté du restaurant scolaire).

Contact : Audrey Polturat tél : 04 74 01 68 81 ou 06 59 54 52 24 mail : a.polturat@cc-pays-arbresle.fr

INFOS DIVERSES

France Alzheimer Rhône : Formation à Bully pour les aidants familiaux

Vous aidez au quotidien ou régulièrement votre proche malade ? Vous souhaitez en savoir plus sur la maladie d'Alzheimer, les aides possibles, la gestion de l'accompagnement au quotidien ? Vous aimeriez savoir comment améliorer la communication avec votre proche malade ?

L'association France Alzheimer Rhône, en partenariat avec l'EHPAD La Salette Bully, organise une formation d'aidants familiaux gratuite pour les proches de personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Elle se déroulera en 6 séances les : 10 février, 21 février, 16 mars, 30 mars, 13 avril et 27 avril 2012 de 14h30 à 17h dans une salle prêtée par l'EHPAD/accueil de jour La Salette, chemin du Pilon, le long de la N7, 69210 Bully.

Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire en appelant le 04 78 42 17 65

Aménagement de la gare routière de l'Arbresle : Dès le lundi 13 Février 2012, l'installation logistique nécessaire au déroulement des travaux réduira la superficie du parking actuel, et de ce fait une partie des places de stationnement deviendra inaccessible. Durant la durée des travaux, le parking du « Bigout », éclairé et avec 90 places, situé à 8 minutes à pied de la gare est à votre disposition. Une signalétique sera mise en place afin de vous orienter facilement (parking situé entre les voies SNCF et la Brévenne)

Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise (APHRA)

Avec le concours du Centre Communal d'Action Sociale, l'APHRA organise une rencontre à l'attention des familles concernées par le Handicap, le mercredi 8 FEVRIER à 20h30 au Centre Culturel de Bully (centre village, face à mairie).

Cette réunion permettra d'échanger librement sur les difficultés, les interrogations, préoccupations, les informations, le soutien possible pour assurer l'accompagnement d'une personne handicapée (diagnostics, suivis médicaux, scolarisation, orientations, établissement de dossiers, droits, aides, protection juridique.... seront autant de sujets abordés).

Les familles concernées des 3 communes voisines de Nuelles, Saint-Germain/L'Arbresle et Sarcey, sont également invitées à cette réunion d'échange.

Contact : APHRA - Mr BOUDAUD au 06.75.16.38.88

Développement Durable : Fiche n°5



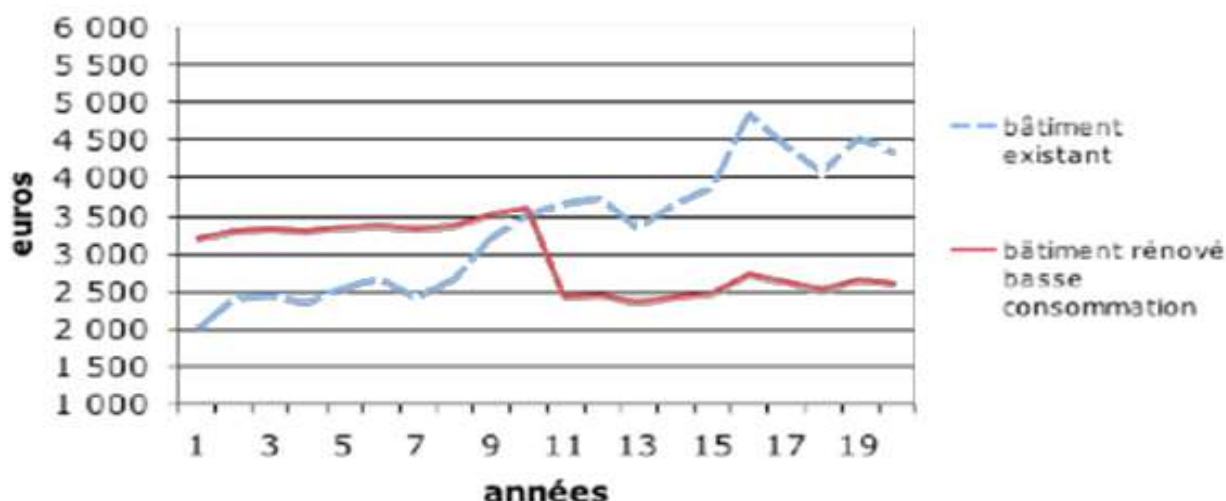
Est-ce rentable de rénover basse consommation ?

Considérons un logement qui consomme environ 2000 € d'énergie par an, soit près de 3000 litres de fioul. Ceci équivaut à 200 kWh/m²/an pour 150 m², pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Grâce à un éco prêt à taux zéro, ce logement peut bénéficier d'un prêt de 30 000 € remboursable en 15 ans. Il peut également bénéficier d'un prêt bonifié de 10 000 € par exemple, remboursable en 10 ans, à un taux d'intérêt d'environ 3,8% via les prêts développement durable.

Considérons que ces 40 000 € d'investissement lui permettent de diviser par 4 la consommation d'énergie de ce logement.

Remboursement annuel pendant 20 ans



Dans ce graphique on considère une augmentation du prix de l'énergie de 4% / an.

Pendant 10 ans le coût global (investissement rénovation + énergie) de la rénovation BBC est supérieur au fonctionnement du logement énergivore.

Cela coûte 83 € en plus par mois.

Au bout de 10 ans la fracture est nette. La tendance s'inverse. Le bâtiment rénové BBC coûte environ 1 000 € de moins par an.

Sur 20 ans il générera près de 10 000 € d'économies.